

**A.L.R.S.**  
**Association Le restaurant Social**

*Compte rendu de l'AG du 16 septembre 2015.*

Associations Présentes : Ava Basta (Hélène Savelli) ; Confrérie Saint Charles (M. Sabatini) ; La Croix Rouge Française (Angèle Liegault) ; Le Foyer de Furiani (Joël Xueref) ; A Fratelenza (Gisèle Peyre) ; La Maison du Sacré Cœur (Père Roger Poggi) ; Le Sceaux Catholique (Jeanine Murati, Michel Raimondo et Hugues Alladio).

Associations absentes : Corse Malte, A Leia et Le Secours Populaire.

Partenaires invités : ESAT (Marc Germain et Pierre-Gérard Willemetz).

Début : 13 h 00.

1 – Lecture du projet de statuts.

La personne chargée de rédiger un projet de statuts en a fait une lecture.

Les statuts se composent de 3 parties : 1°), Généralités, 2°) Administration et fonctionnement, 3°) Changements, modifications et dissolutions.

En résumé, l'objet de l'association est repris dans l'article 2 et a pour but l'exploitation d'un restaurant social au cœur de Bastia afin d'assurer un repas équilibré aux personnes sans ressources de l'agglomération bastiaise. L'association comprend plusieurs associations fondatrices énumérées à l'article 3. Comme toute association elle se compose d'une AG comprenant les associations adhérentes, elles-mêmes représentées par 3 de leurs membres désignés selon leur propre modalité, ainsi que d'un bureau composé de 3 à 7 membres n'appartenant pas à la même association adhérente.

2 – Discussions sur les statuts.

Le projet comportait plusieurs versions en fonction du mode de fonctionnement désiré par l'AG.

Après discussion, il a été décidé d'opter pour le mode de fonctionnement le plus souple.

3 – Approbations des statuts.

A la suite des quelques amendements apportés au projet, l'AG a voté à l'unanimité des membres présentes les statuts ainsi délibérés et annexés au présent compte rendu.

4 - Points divers.

RAS.

Fin : 14 h 00.